



Mesdames et messieurs les membres du Conseil d'Administration



Malestroit, le jeudi 7 avril 2022

## Procès-Verbal du Conseil d'Administration

J'ai l'honneur de vous transmettre le procès-verbal du conseil  
d'administration qui s'est tenu le jeudi 7 avril 2022,

en séance  ordinaire  extraordinaire

### ORDRE DU JOUR

#### 1. Affaires administratives et pédagogiques :

- Adoption du procès-verbal du Conseil d'administration du 3 mars 2022

#### 2. Affaires financières :

- Convention maintenance des SSI
- Présentation du compte financier 2021
- Rapport de l'ordonnateur
- Rapport de l'agent comptable

#### 3. Questions Pédagogiques

- Organisation de l'établissement le 15 juin 2022 pour épreuves orales du DNB

#### 4. Questions Diverses

Le secrétaire de séance

Le Principal

J. COURET

14 membres sont présents. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h35

Étaient présents à l'ouverture de la séance : M. COURET Principal, Mme QUENTEL, Adjointe gestionnaire, Mme DREAN, Conseillère Principale d'Education, M. EVAÏN et Mme NICOLAS, représentants des personnels ATSS, M. BESCOND, M. ROGER, Mme HANGOUET, représentants des personnels d'éducation et d'enseignement, Mme COUEDIC, Mme GUILLAUME , Mme ROUSSEL, Mme RANSON Mme DUPAS représentantes des parents d'élèves.  
Mme GUEGAN (Représentante de la collectivité départementale)  
Invitée Mme SAIL Agent comptable

### **1- AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET PEDAGOGIQUES**

M. Couret, en sa qualité de Principal, préside le conseil.

#### 1- Adoption du procès-verbal du CA du 3 mars 2022

Les membres ont reçu le PV du CA du 03 mars. Y a-t-il des points à modifier ?  
Aucune modification demandée

Le procès-verbal du CA du 03 mars 2022 est mis au vote.

Contre :        Abst :        Pour :14

Le PV du CA du 03 mars 2022 est adopté

### **2- AFFAIRES FINANCIÈRES**

#### 2-1 Convention de maintenance des SSI

Mme Quentel présente la convention pour la maintenance des Systèmes de Sécurité Incendie

Autorisation de signature de la convention est mise au vote.

Contre :        Abst :        Pour : 14

Le CA autorise la signature de la convention

#### 2-2 Présentation du compte financier 2021

M. Couret rappelle que le compte financier nous permet de constater la réalisation du budget qui était prévisionnel.

Mme Quentel présente le compte financier 2021.

### 2-3 Présentation du rapport de l'ordonnateur

M. Couret présente le rapport de l'ordonnateur 2021

Les membres du CA ont reçu les documents, M. Couret propose de répondre aux questions

### 2-4 Présentation du rapport de l'agent comptable

Mme SAIL présente le rapport de l'agent comptable.

La situation financière de l'établissement est saine, des investissements ont été faits et les réserves disponibles de l'établissement permettent de poursuivre ces investissements.

L'exercice 2021 fait apparaître un excédent que le CA sera appelé à affecter vers le fond de roulement. C'est ce fond de roulement qui peut être utilisé pour poursuivre les investissements.

M. Couret explique que l'établissement envisage de poursuivre effectivement les investissements mais qu'il faut tout de même être prudents. L'augmentation des dépenses de viabilisation étant singulièrement forte (la comparaison 2019 / 2021 montre une augmentation en volume et en valeur qui conduisent pour le gaz par exemple à une augmentation globale de 27 % (Aération + prix des fluides)

Le fond de roulement permet néanmoins de prévoir des investissements d'amélioration de la qualité de vie au collège. La question de l'achat de manuels se pose également.

L'établissement n'ayant qu'un fond de roulement, proposition est faite d'y affecter complètement le résultat.

La ventilation du compte financier est mise au vote :

Contre : 0    Abst : 0    Pour : 14

La ventilation est approuvée à l'unanimité.

Le compte financier 2021 est mis au vote :

Contre : 0    Abst : 0    Pour : 14

Le compte financier 2021 du collège Yves Coppens est adopté.

## **3- QUESTIONS PEDAGOGIQUES**

### 3-2 Organisation de l'établissement lors des épreuves orales du DNB

La date proposée pour les épreuves orales du DNB est fixée au mercredi 15 juin.

Afin de faire passer ces épreuves dans de bonnes conditions M. Couret demande l'autorisation au CA de faire vaquer les classes de 6<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> ce matin-là.

Les dates du DNB écrit sont fixées : il s'agit des 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet.

La vacation des classes de 6<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> est mise au vote

Contre : Abst : Pour :13

La vacation des classes de 6<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> est adoptée

#### **4 QUESTIONS DIVERSES**

**Aucune question**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 50 .**